

74 B 214

FORCELLA SA

Société anonyme au capital de 39.100 €
Siège social : ROCHE LA MOLIERE -42230- Z.I. du Buisson
301 984 217 RCS SAINT ETIENNE

DÉPOT R.C.S. N°

- 5 - 8 0 4 2 7 7 6

JURAT DE COMMERCE ST ETIENNE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

REUNIE EXTRAORDINAIREMENT DU 22 JUILLET 2004

L'an deux mille quatre,

Et le jeudi vingt-deux juillet, à neuf heures, au siège social,

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement de la Société FORCELLA s'est réunie sur convocation faite par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi et aux statuts.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guy FORCELLA, Président du Conseil d'Administration.

Les fonctions de Scrutateur de l'Assemblée sont remplies par Monsieur Didier ALVAREZ représentant la Société S.M.T.N., actionnaire disposant de la totalité des voix et acceptant cette fonction.

La feuille de présence est vérifiée, puis certifiée exacte par le bureau, qui constate que la Société S.M.T.N., actionnaire unique possédant la totalité des actions, soit les 1.700 formant le capital social et ayant droit de vote sur toutes les questions figurant à l'ordre du jour, est présente.

L'Assemblée, représentant le quorum légal est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard PERIN, Commissaire aux Comptes, dûment convoqué par lettre remise en mains, s'est excusé et n'assiste pas à la réunion.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Nomination de nouveaux administrateurs,
- Démission de deux administrateurs,
- Distribution de dividendes prélevées sur les réserves,
- Pouvoirs pour formalités.

FG



Le Président met à la disposition des actionnaires :

- La feuille de présence à l'Assemblée,
- Le registre des délibérations,
- Un exemplaire des statuts,
- Le rapport du Conseil d'Administration,
- Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Monsieur le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires, au siège social ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Conseil d'Administration.

Après échange de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration décide de nommer en qualité d'administrateurs de la Société, avec effet à compter de ce jour, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

- ✓ Monsieur **Didier ALVAREZ**, né le 13 septembre 1962 à SAINT-CHAMOND (Loire),
Demeurant à SAINT-CHAMOND -42400- 35, Grand Rue de Saint-Ennemond,
- ✓ Mademoiselle **Lydie CHAFFANGEON**, née le 3 juillet 1969 à MONTBRISON (Loire),
Demeurant à MONTBRISON -42600- 22, rue Martin Bernard.

Les nouveaux administrateurs indiquent qu'ils acceptent les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les statuts pour l'exercice de leur mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte des démissions de leurs fonctions d'administrateurs, à compter de ce jour, de :

- ✓ Madame Denise FORCELLA née ALLEZARD,
- ✓ Et de Monsieur Renaud FORCELLA

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

F-G.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide la mise en distribution d'un dividende de 58.650 Euros, prélevée sur le poste Autres Réserves.

Le dividende net par action sera de 34,50 €, donnant droit à un avoir fiscal de 17,25 €, soit un revenu brut imposable de 51,75 €. Sa mise en paiement interviendra à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

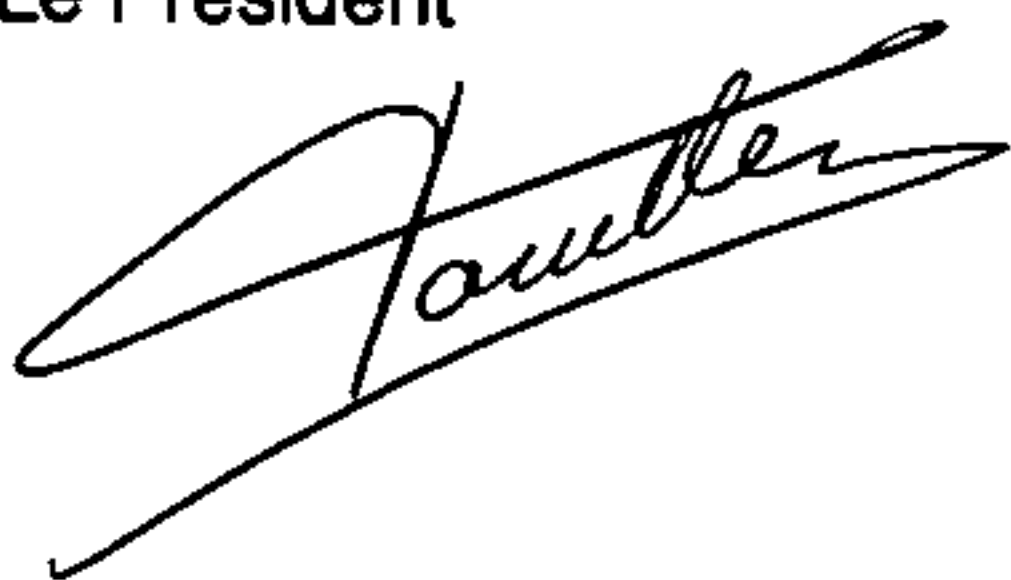
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

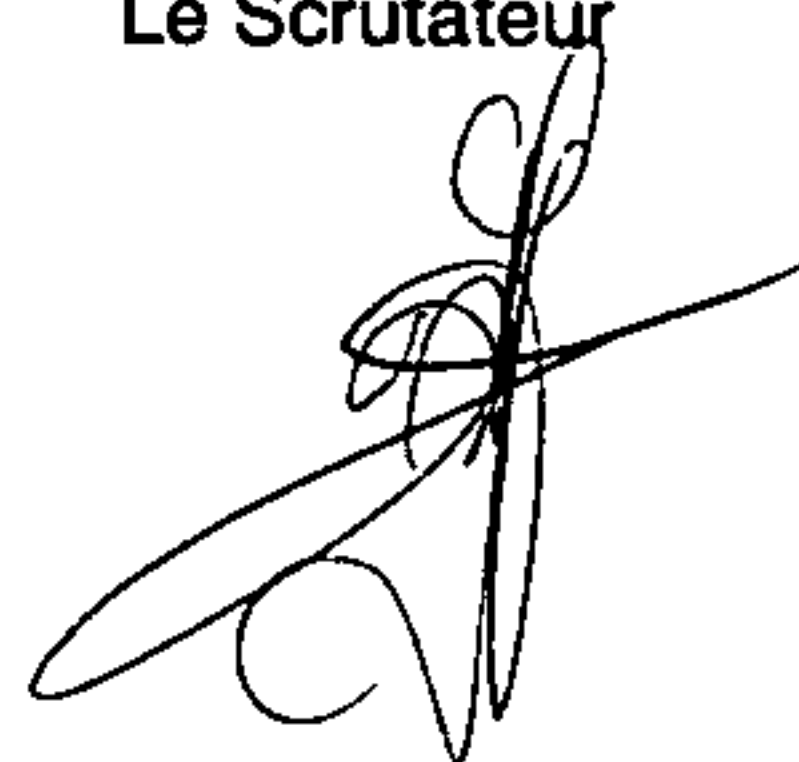
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les Membres du Bureau.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jautter', written over a horizontal line.

Le Secrétaire

Le Scrutateur

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

FORCELLA SA

Société anonyme au capital de 39.100 €
Siège social : ROCHE LA MOLIERE -42230- Z.I. du Buisson
301 984 217 RCS SAINT ETIENNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 22 JUILLET 2004

L'an deux mille quatre, et le jeudi vingt-deux juillet,
A dix heures, au siège social,
A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement qui vient de se tenir,
Les Administrateurs de la société FORCELLA se sont réunis en Conseil en vue de
constituer le bureau du Conseil et d'organiser la direction générale de la Société.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Guy FORCELLA, Administrateur et Président Directeur Général,
- Monsieur Didier ALVAREZ, Administrateur,
- Mademoiselle Lydie CHAFFANGEON, Administrateur.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

La séance est présidée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Guy FORCELLA.

Il est donné lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Nomination d'un nouveau Président Directeur Général en remplacement du Président démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

Monsieur Guy FORCELLA prend la parole et explique qu'il souhaite démissionner de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à compter de ce jour et qu'il convient donc de procéder à son remplacement.

FG



Le Conseil d'Administration prend acte de cette démission.

La candidature de Monsieur Didier ALVAREZ aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise aux vote des administrateurs, étant précisé que les deux nouveaux administrateurs, Monsieur ALVAREZ et Mademoiselle Lydie CHAFFANGEON, ont déclaré :

- satisfaire à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges d'administrateur et de membre du conseil de surveillance de sociétés anonyme que peut occuper une même personne ;
- Et n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur.

Le Conseil, après en avoir délibéré, nomme à compter de ce jour et à l'unanimité, moins sa propre voix, **Monsieur Didier ALVAREZ**, en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, en remplacement de Monsieur Guy FORCELLA, démissionnaire.

Monsieur Didier ALVAREZ déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, il organisera et dirigera les travaux de celui-ci dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société.

La rémunération du Président du Conseil sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

Puis, le Président rappelle au Conseil que Monsieur Guy FORCELLA occupait également les fonctions de Directeur Général de la Société et qu'il convient de désigner un nouveau Directeur Général.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement et le Conseil prend acte de sa démission.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne à l'unanimité, Monsieur **Didier ALVAREZ**, Président du Conseil d'Administration, pour assumer la direction générale de la Société pour une durée de trois années.

Monsieur Didier ALVAREZ déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Didier ALVAREZ.



En sa qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, Monsieur Didier ALVAREZ jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Concernant la rémunération du Directeur Général, les administrateurs décident de renvoyer à une séance ultérieure cette question.

Il est toutefois précisé que Monsieur Didier ALVAREZ, Président directeur général, aura droit au remboursement, sur état, de ses frais de déplacement, frais de représentation et débours faits en raison ou à l'occasion de ses fonctions.

Les remboursements ci-dessus seront portés aux frais généraux de la société.

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président en vue de l'accomplissement des diverses formalités légales.

CLOTURE DE LA SEANCE

Plus rien n'étant à délibérer, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par un administrateur et le Président de séance.

Un administrateur
M. Guy FORCELLA
(signature précédée de la mention
"Bon pour démission des fonctions
de Président et de Directeur Général")

*Bon pour démission
des Fonctions de P.D.-G*


Le Président de Séance (PDG)
M. Didier ALVAREZ
(signature précédée de la mention
"Bon pour acceptation des fonctions
de Président et de Directeur Général")

*Bon pour acceptation des
fonctions de Président directeur
Général*
